

## NOTE DE SERVICE

**DEST. :** Centres agréés de garde d'enfants et agences de services de garde d'enfants en milieu familial

**EXP. :** Tracy Crowell, directrice générale, Direction du développement de la petite enfance et de la prématernelle

**DATE :** 16 mai 2022

**OBJET :** Mise à jour sectorielle – Adaptation des places et ventes d'entreprises

---

Veillez vous joindre à nous le 19 mai à 13 h 30 pour une téléconférence regroupant l'ensemble du secteur et visant à discuter des informations ci-dessous dans la note de service et à répondre aux questions. [Cliquez ici](#) pour rejoindre la réunion.

Merci de votre patience pendant nos efforts pour améliorer la garde d'enfants en Nouvelle-Écosse. Nous tenons à collaborer avec vous pour assurer la mise en œuvre de l'entente entre la province et le gouvernement fédéral sur la garde d'enfants. Nous vous sommes reconnaissants de vos suggestions et nous avons hâte d'organiser d'autres consultations dans les jours et les mois qui viennent. Nous vous fournirons bientôt une mise à jour sur la table de consultation et nous vous transmettrons les informations quand elles seront disponibles.

Au cours des derniers mois, nous avons recueilli vos commentaires et prises des mesures en réponse à vos suggestions. À partir de vos réactions et de vos demandes, nous apportons des changements au fonctionnement et nous clarifions les choses pour vous aider à connaître la réussite.

N'oubliez pas que, si vous avez des questions sur les renseignements ci-dessous, vous pouvez sans hésiter communiquer avec votre consultante au MEDPE. Nous répondrons également à vos questions lors de la prochaine téléconférence sectorielle, qui aura lieu le vendredi 19 mai à 13 h 30. Les informations à ce sujet figurent au début de la présente note de service.

### **Adaptation des places pour répondre à la demande**

À l'automne dernier, nous avons gelé les demandes d'élargissement ou de réaffectation des places pour les exploitants privés. Nous avons fait cela en raison de l'engagement pris par la Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'accord avec le gouvernement fédéral et pour disposer du temps nécessaire pour la planification. C'est avec plaisir que je vous annonce aujourd'hui que les exploitants peuvent de nouveau adresser au ministère une demande de modification de leur permis pour la réaffectation de places dans leur centre. À partir d'aujourd'hui, tous les titulaires de permis auront la souplesse nécessaire pour pouvoir **réaffecter** leurs places existantes dans le cadre du processus de demande de changement, en vue de répondre aux besoins dans leur localité. Ceci permettra aux titulaires de permis de disposer d'une plus grande souplesse et profitera aux familles souhaitant obtenir une prise en charge.

Celles et ceux qui souhaitent modifier leur permis peuvent faire une demande officielle. Les instructions se trouvent sur le site [www.ednet.ns.ca/earlyyears](http://www.ednet.ns.ca/earlyyears). Nous vous encourageons à communiquer avec votre consultant(e) en développement de la petite enfance ou avec le bureau des permis pour discuter de vos projets d'avenir.

Veuillez noter que ce changement concerne uniquement la réaffectation des places existantes et non l'élargissement des services. Nous vous ferons part, dans les semaines et les mois qui viennent, de nouvelles informations sur l'élargissement des services, à la suite de l'appel de déclarations d'intérêt de l'automne, et nous explorerons ce sujet plus avant dans le cadre de la table de consultation.

### **Dernières nouvelles sur les ventes d'entreprises**

Nous avons reçu des questions sur les ventes d'entreprises et nous souhaitons vous indiquer que les acquéreurs d'entreprises privées de garde d'enfants (entreprises à propriétaire unique, partenariats, sociétés, sociétés à responsabilité limitée, etc.) sont admissibles en vue de demander un nouveau permis pour l'acquisition d'un centre agréé existant de garde d'enfants, s'ils le souhaitent.

Il est possible d'accorder au nouveau propriétaire un permis avec la même capacité totale pour le centre qu'il a acquis, du moment qu'il respecte toutes les exigences de la loi et des règlements et qu'il offre ses services à la même communauté de familles. Nous invitons celles et ceux qui envisagent un tel changement à communiquer avec nous à l'adresse [ECDServices@NovaScotia.ca](mailto:ECDServices@NovaScotia.ca). Nous vous ferons savoir ce que le MEDPE exigera pour effectuer ce changement. Comme toujours, il vous est vivement recommandé d'explorer de façon approfondie les transactions de cette nature auprès de conseillers commerciaux et juridiques qualifiés.

### **Projet pilote pour la transition pour devenir un organisme à but non lucratif – NOUVEAUTÉ**

Certains exploitants privés nous ont fait savoir que cela les intéressait de faire la transition vers un modèle d'organisme à but non lucratif. Pour aider ces exploitants, nous avons mis au point un nouveau projet pilote dans lequel les exploitants privés peuvent choisir de dissoudre leur entreprise et de reprendre les activités avec un conseil d'administration d'organisme à but non lucratif existant ou avec un nouveau conseil d'administration.

Nous utiliserons les résultats de ce projet pilote pour fournir des informations sur ce que cela implique et sur la meilleure façon de procéder. Il n'est pas obligatoire de faire la transition vers un organisme à but non lucratif pour obtenir l'accès à la réduction des frais pour les parents, à la revalorisation de la rémunération des EPE et aux ententes de financement qui seront proposées à l'avenir. Si vous souhaitez en apprendre davantage sur ce projet pilote, veuillez communiquer avec Josh MacDonald à l'adresse [Josh.MacDonald@novascotia.ca](mailto:Josh.MacDonald@novascotia.ca) ou au téléphone au 902 717-0679.

### **Consultation**

Nous attachons de l'importance à la contribution de tous les exploitants et aux services de garde qu'ils offrent. Nous avons hâte de pouvoir annoncer prochainement la composition de la table de consultation. Nous tenons à collaborer avec vous pour réaliser notre vision pour les cinq prochaines années d'un système de services de garde d'enfants abordables, inclusifs, accessibles et de grande qualité. Cette table de consultation ne sera pas le seul support pour faire part de vos commentaires et suggestions. Nous vous ferons part des autres occasions de donner vos avis qui seront proposées. Merci encore une fois de votre patience et de vos gros efforts dans ce processus pour faire des services de garde d'enfants abordables, inclusifs, accessibles et de grande qualité une réalité dans notre province.